

35. STATUTS DU GROUPE D'ÉTUDE INTERNATIONAL DU CUIVRE

Genève, 24 février 1989

ENTRÉE EN VIGUEUR:	23 janvier 1992, conformément au paragraphe d de l'article 22.
ENREGISTREMENT:	23 janvier 1992, No 28603.
ÉTAT:	Parties: 22. ¹
TEXTE:	Nations Unies, <i>Recueil des Traités</i> , vol. 1662, p. 229 et notification dépositaire C.N.314.1992.TREATIES-7 du 16 novembre 1992 (amendements aux paragraphes 13 et 14); C.N.505.2005.TREATIES-1 du 29 juin 2005 [Entrée en vigueur de l'amendement à l'alinéa a) du paragraphe 15] ² .des Statuts.

Note: Les Statuts dont les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe font également foi, ont été adoptés le 24 février 1989 par la Conférence des Nations Unies sur le cuivre, 1988, qui s'est réunie à Genève du 13 au 24 juin 1988 et du 20 au 24 février 1989. Ils sont ouverts à l'acceptation au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Par la suite, le Groupe d'étude international du cuivre a pris la décision suivante :

Date de la décision : Objet :

7-9 juin 1999 Prorogation jusqu'au 30 juin 2000 du délai prévu pour le dépôt des notifications d'acceptation définitive par la Belgique et le Luxembourg.

<i>Participant</i>	<i>Acceptation provisoire</i>	<i>Acceptation définitive</i>	<i>Participant</i>	<i>Acceptation provisoire</i>	<i>Acceptation définitive</i>
Allemagne.....	22 janv 1992	16 déc 1992	Japon ¹		12 nov 2004
Argentine.....	18 avr 2001		Luxembourg.....		14 oct 1999
Belgique.....	6 nov 1991	14 oct 1999	Mexique.....		3 avr 1995
Brésil.....		9 déc 2009	Norvège ¹		[27 févr 1991]
Canada ¹		[19 juin 1992]	Pays-Bas ^{1,3}		[6 nov 1991]
Chili.....	29 juin 1990	25 oct 1994	Pérou.....	28 juin 1990	16 mai 1995
Chine.....		12 juil 1990	Philippines ¹	[13 janv 1992]	[10 sept 1993]
Espagne.....	6 nov 1991	1 févr 1994	Pologne.....	29 juin 1990	6 févr 1991
États-Unis d'Amérique...15 mars 1990		11 nov 1994	Portugal.....		6 nov 1991
Fédération de Russie.....		21 janv 1997	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ¹		[17 mars 2000]
Finlande.....		19 juin 1990	Serbie ⁴		23 mai 2000
France.....	26 nov 1991	7 août 1992	Suède.....		24 juin 2009
Grèce.....	29 juin 1990	11 mai 1993	Union européenne.....		6 nov 1991
Inde.....		30 juil 1997	Zambie.....		18 nov 1992
Indonésie ¹		[30 juil 1992]			
Italie.....	22 janv 1992				

Notes:

¹ Conformément au paragraphe 3 de l'article 23 des Statuts, les États suivants ont notifié au Secrétaire général leur décision de se retirer du Groupe d'Étude international du cuivre, aux dates indiquées ci-après:

<i>Participant :</i>	<i>Date de la notification :</i>	<i>Date de prise d'effet :</i>
Philippines	4 déc 1995	2 févr 1996
Norvège	14 juil 2000	12 sept 2000
Japon *	31 oct 2002	30 déc 2002
Royaume-Uni de	22 juil 2003	20 sept 2003

<i>Participant :</i>	<i>Date de la notification :</i>	<i>Date de prise d'effet :</i>
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Indonésie	31 juil 2003	29 sept 2003
Canada	29 sept 2003	28 nov 2003
Pays-Bas	22 juin 2010	21 août 2010

* Par la suite, le 23 novembre 2004, le Japon a déposé auprès du Secrétaire général un instrument d'acceptation définitive.

² Lors de la troisième réunion spéciale du Groupe tenue les 16 et 17 mars 2005 à Lisbonne, les membres du Groupe d'étude international du cuivre ont décidé par consensus (Voir Annexe B - Décision) d'amender l'alinéa a) du paragraphe 15 des Statuts susmentionnés en vertu de l'article 21 de ces derniers. Conformément au paragraphe 2 de la Décision susmentionnée, l'amendement à l'alinéa a) du paragraphe 15 est entré immédiatement en vigueur pour toutes les parties et s'appliquera aux quotes-parts versées par les membres pour 2006 et les années suivantes.

³ Pour le Royaume en Europe.

⁴ Voir note 1 sous "ex-Yougoslavie" et note 1 sous "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

